

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 6 FEVRIER 2024

Le six février deux mille vingt-quatre à dix-huit heures cinquante minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12  
Nombre de Conseillers municipaux présents : 10  
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 2 Février 2024

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Fabrice DURAND	Jean-Louis RIDOUARD
Christophe POTET	Adrien MILLET	Sabrina LAURENTIN
Annie LAURENTIN	Joël NERBUSSON	
Alexandre NIKSARLIAN		Fabrice ADAMO

Absents excusés ayant donné procuration :

- M. Christian PRUNIER a donné procuration à M. Jean-Louis RIDOUARD
- Mme Sophie RIVALLEAU a donné procuration à Mme Sabrina LAURENTIN

Secrétaire : M. Adrien MILLET a été nommé secrétaire de séance.

**D- 20240003 - ADMISSION NON VALEUR**

Monsieur Le Maire explique à l'Assemblée que les services municipaux ont reçu une liste d'apurement de côtes très anciennes de la part du Service de Gestion Comptable de Thouars. Il s'agit de dettes contractées par des usagers. Des recours ont été engagés par le receveur principal pour tenter d'apurer ces dettes et ce, sans effet positif. Cet apurement sera assimilé à une admission en non-valeur.

Ainsi, il est donc nécessaire de constater, dans le budget communal, une dépense au compte 6541, en « créances admises en non-valeur », pour la somme de 101,50 € pour la pièce N° T-2817 de l'exercice 2003.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'inscription au compte 6541, de l'exercice 2024 du budget principal, la somme de 101,50 € pour la pièce T-2817 de l'exercice 2003.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à engager les démarches comptables correspondantes.

Le Secrétaire de Séance  
M. Adrien MILLET



Au registre sont les signatures.  
Fait et Délibéré en Mairie

Le Maire,  
Jean-Claude LAURANTIN



AR-Préfecture

079-217900166-20240212-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-02-2024

Publication le : 12-02-2024